



Initiative populaire fédérale «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976

sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 27 mars 2024

à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à des impôts fédéraux équitables
pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!»²,
décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 102 051 signatures déposées, 101 382 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Le Centre, Seilerstrasse 8a, case postale, 3011 Berne.

16 avril 2024

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

¹ RS 161.1

² FF 2022 2286

Initiative populaire fédérale
«Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés –
Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	9 578	43
Berne	9 037	95
Lucerne	7 245	0
Uri	604	1
Schwyz	2 936	32
Obwald	751	28
Nidwald	682	1
Glaris	305	0
Zoug	2 492	14
Fribourg	5 125	9
Soleure	3 285	7
Bâle-Ville	1 098	0
Bâle-Campagne	2 011	127
Schaffhouse	558	2
Appenzell Rhodes-Ext.	394	0
Appenzell Rhodes-Int.	166	0
Saint-Gall	6 419	3
Grisons	2 028	22
Argovie	6 425	7
Thurgovie	4 522	80
Tessin	2 150	40
Vaud	23 195	56
Valais	4 803	29
Neuchâtel	1 121	47
Genève	3 468	0
Jura	984	26
Suisse	101 382	669